



**Nombre de membres en exercice:** 7

**Séance du mardi 01 août 2023**

**Présents :** 7

L'an deux mille vingt-trois et le premier août l'assemblée régulièrement convoquée le 28 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick BELLON (1er Adjoint).

**Votants:** 7

**Sont présents:** Robert MARTORANO, Patrick BELLON, Serge BENSA, Eddie AMARA, Ronald STARON, Gilbert DERRISSARD, Claude CHAILAN

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Eddie AMARA

### **Ordre du jour**

- \* Approbation du procès verbal de la séance du 04 mai 2023
- \* Remboursement des frais pour les commémorations du Moulin et de Laval

Le procès verbal de la séance du 04 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **Objet: Remboursement des frais pour les commémorations du Moulin et de Laval - DE 2023 012**

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle.

Monsieur Patrick BELLON, 1er adjoint, expose que suite au dysfonctionnement de la carte pro carrefour, Monsieur le Maire a été dans l'obligation de régler avec sa carte bleue personnelle un achat de 325.08 € pour la commune de Lambruisse. Ces achats concernent l'apéritif offert par la Mairie lors des commémorations du 9 juillet 2023 au Moulin et à Laval, prévus au budget 2023 à l'article 6232 - fêtes et cérémonies.

Il est proposé au conseil municipal, après vérification de la facture de SODIMODIS CARREFOUR, qui sera jointe à la délibération, de rembourser l'intégralité de la somme à Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- De rembourser à Monsieur le Maire la somme de 325,08 €, correspondant à la facture annexée à cette délibération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Lambruisse, 01 août 2023

Le Secrétaire,

Le Maire,

Robert MARTORANO